# ATTESTATION D'ASSURANCE



En qualité d'adhérent(e) LMDE, la Responsabilité Civile « Vie Privée – Vie Étudiante », proposée par notre partenaire la **Matmut**, est incluse dans votre couverture Santé. Elle vous permet de bénéficier des garanties décrites ci-après.

## LA MUTUELLE DES ÉTUDIANTS ATTESTE QUE :

NOM/Prén	nom	ARMAND MOH	AMED									
Date de na	aissanc	<b>28</b> /03/1982										
adhère au	contra	nt « Vie Privée	- Vie Ét	udiante » N°	' 769 904	0 72338	P 50,					
		01/10/2013 « Vie Privée –			des ga	ranties (	le ce con	trat dan	s les lin	nites fixé	ées par l	a notice
re	elevant	np d'application t de la vie priv D PAS aux risq	vée et c	le la vie étu	udiante r	mentionr	nés au do	s du pr	ésent d	ocument	•	

La Matmut renonce par ailleurs à l'exercice de tout recours à l'encontre des personnes morales (y compris leur personnel) accueillant l'assuré dans le cadre de stages de formation, ainsi qu'à l'encontre de l'Assistance Publique accueillant l'assuré stagiaire étudiant en médecine ou infirmier.

### **RISQUES PRÉVUS AU CONTRAT**

#### • GARANTIE « RESPONSABILITÉ CIVILE VIE PRIVÉE - VIE ÉTUDIANTE »

À ce titre sont couvertes, par exemple, les conséquences pécuniaires des accidents occasionnés :

- au cours de stages en milieu professionnel (hospitalier ou non) conventionnés ou conseillés par l'établissement d'enseignement (monde entier),
- lors de l'accomplissement d'actes médicaux ou paramédicaux effectués exclusivement dans le cadre des études médicales (hors internat ou remplacement) ou paramédicales,
- au cours de travaux pratiques (dommages causés au matériel mis à disposition de l'étudiant notamment),
- lors de la pratique d'activités sportives en qualité d'amateur et hors compétition,
- à un enfant durant un baby-sitting.

#### GARANTIE DÉFENSE CIVILE

La **Matmut** pourvoit à la défense de ses intérêts communs avec l'assuré en cas de réclamations amiables ou contentieuses devant toute juridiction, motivées par un évènement couvert au titre de la garantie de Responsabilité Civile « Vie Privée – Vie Étudiante ».

Fait à le .	23/01/2014
-------------	------------

Les informations recueillies, destinées à la gestion administrative de nos relations, font l'objet d'un traitement informatique par la **Matmut**, le *Groupe* **Matmut** et ses Partenaires. Conformément à la Loi Informatique et Libertés N°78-17 du 6 janvier 1978, vous pouvez accéder aux informations vous concernant et demander, le cas échéant, leur rectification en vous adressant à la **Matmut**.

Le contrat « Vie Privée – Vie Étudiante » est un contrat d'assurance souscrit par la Mutuelle des Étudiants auprès de la **Matmut**, Mutuelle assurance des travailleurs mutualistes. Société d'assurance mutuelle à cotisations variables. Entreprise régie par le Code des Assurances, 66 rue de Sotteville 76100 Rouen.

La Mutuelle des Étudiants (LMDE), Siège social : 37 rue Marceau 94200 lvry/Seine. Mutuelle N°431 791 672 soumise aux dispositions du Livre II du Code de la Mutualité.

GARANTIE						
NATURE	PLAFONDS					
DOMMAGES CAUSÉS AUX TIERS  Toutes responsabilités causant des dommages corporels, matériels et immatériels consécutifs, par sinistre	100 000 000 €					
DOMMAGES CORPORELS						
Dommages exceptionnels	Voir ci-dessous					
Intoxication alimentaire	2 000 000 €					
DOMMAGES MATÉRIELS ET IMMATÉRIELS						
Dommages exceptionnels	Voir ci-dessous					
Dommages à la suite d'accident, d'incendie, d'explosion, de dégâts des eaux	3 100 000 €					
DOMMAGES EXCEPTIONNELS						
Pour l'ensemble des dommages corporels, matériels et immatériels consécutifs	8 000 000 €					
FRANCHISE À LA CHARGE DE L'ASSURÉ (dommages matériels)	140 €					